

N° SIRET : 21191760400053	Décision Modificative	Département : CORREZE
Etablissement : BUDGET ASSAINISSEMENT	Année 2025	Poste Comptable : TRESORERIE D'EGLÉTONS
Budget : ASSAINISSEMENT	Page n° 1	Date de Séance : 25/06/2025

Virement de crédit
N° 01

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	14
PRESENTS	
dont VOTANTS	

L'an deux mil vingt cinq , le vingt cinq juin, le Conseil Municipal de ROSIERS D'EGLÉTONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16/06/2025

Etaient PRESENTS :

PRESENTS : Mesdames, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20250625-DM_2025_01_BA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

Etaient ABSENTS : ABSENTS EXCUSES : Stéphanie MAGNE, Jeanne-Marie AMOREIRA, Marie Claude AVELINO, Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX,
PROCURATION(S) : Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU.
Jeanne-Marie AMOREIRA donne procuration à Gérard BRETTE.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **DM 2025 01**
Virements de crédits

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Entretien, réparations réseaux	61523(011)	500,00		
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissem	63713(011)	5 979,00		
Autres charges exceptionnelles			678(67)	500,00
Reverst redevance modernisat° agence eau			706129(014)	5 979,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		6 479,00		6 479,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du 30/06/2025 et de la publication en date du 30/06/2025.

A la Mairie, le 25/06/2025
Pour extrait conforme,
Le Maire